



COMMUNIQUÉ

LA PÊCHE DU SAUMON ATLANTIQUE SERA FERMÉE EN BRETAGNE EN 2025

Saint-Avé, le 17 octobre 2024

Chères pêcheuses, chers pêcheurs,

Depuis plusieurs années nous assistons à une situation inédite pour le saumon Atlantique, espèce patrimoniale d'exception, qui nécessite aujourd'hui des réponses concrètes pour diagnostiquer sa dynamique de population. De manière générale, nous constatons que les individus qui remontent sont moins nombreux, moins gros et pondent donc moins d'œufs. La diminution des ressources nourricières en mer induisent des changements brutaux dans le cycle biologique de l'espèce qui grossit moins vite et qui, par conséquent, allonge la durée de ses cycles en mer afin de grossir suffisamment pour pouvoir remonter dans les rivières. Cette raréfaction des ressources induit des diminutions des taux de survie et de retours.

En moyenne, **les saumons sont quatre fois moins nombreux qu'avant à remonter dans les rivières** par rapport à la moyenne des remontées sur les trente dernières années et ce phénomène s'est accentué sur les 3 dernières années avec des résultats catastrophiques.

Si la Fédération et les AAPPMA se préoccupent de cette espèce depuis longtemps par de nombreux suivis tout au long de son cycle biologique, avec des moyens humains et financiers importants côté Fédération, l'Etat, lui, répond aux abonnés absents sur l'interface maritime étape pourtant majeure de son cycle.

A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue hier, Mardi 16 Octobre 2024, à la DREAL Bretagne pour la saison 2025, nous avons défendu les positions tenues par nos AAPPMA. Nous avons rappelé que si la pêche de loisir en eau douce produit aujourd'hui des données considérables pour le suivi de cette espèce (seules données existantes d'ailleurs), nous sommes aussi en droit de demander des réponses sur l'interface maritime, actuelle grande inconnue responsable dans l'équation du déclin du saumon. **A ce sujet, c'est toujours le néant du côté de l'Etat.**

Nous avons rappelé que si les pêcheurs de loisir sont aujourd'hui responsables dans leur pratique, ils ne sont en revanche pas responsables du déclin de cette espèce dans leur loisir très réglementé au quotidien établi sur la base stricte des connaissances et consensus scientifiques.

Si dans un débat assez dense toutes les Fédérations de Bretagne ne sont pas sur la même longueur d'onde, **nous avons rappelé à l'Etat que :**

- **Les pêcheurs de loisir ne sont pas responsables du déclin du saumon,**
- **Nous sommes favorables à une diminution nette des quotas dans l'attente des réponses** que les services publics associés doivent nous fournir **sur l'interface maritime,**
- **Avant toute mesure de fermeture, il convient de définir en amont les conditions d'une éventuelle ré-ouverture** afin d'éviter toute lourdeur administrative qui viendrait pénaliser les pêcheurs déjà fortement acteurs dans la gestion de cette espèce,

- Malgré cette chute des populations, **la Fédération continue à produire des données** et à s'investir avec les AAPPMA pour tenter de trouver des réponses en eau douce. **Que fait l'Etat pendant ce temps ? Quid de la filière professionnelle ?**
- **Nous sommes favorables au maintien d'une possibilité de pêche de la truite de mer**, espèce dont les conditions de pêche sont réglementairement calées sur celles du saumon,
- **La présence des pêcheurs de loisir au bord des rivières est le premier levier d'action contre le braconnage** et nous condamnons toute atteinte à ce rôle essentiel de sentinelle,
- **Nous souhaitons que des opérations de contrôle plus importantes soient déployées sur les interfaces maritime et estuarienne**, interfaces qui permettent encore l'usage de procédés (filets par exemple) dont la sélectivité n'est pas satisfaite au regard des exigences pour le saumon.

A l'issue des débats, l'Etat a exprimé sa volonté de fermer la pêche du saumon en Bretagne en 2025 et présentera cette mesure prochainement au COmité de GEstion des POissons Migrateurs (COGEPOMI) pour validation définitive et application. A suivre donc.

Pierrick COURJAL

Président de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique